



Antoine Brawand, Christine Dabat, Juliette Michaëlis, Louis Necker,  
Fabrizio Sabelli et Jacques Vallet (dir.)

## Les espaces du Prince L'État et son expansion dans les formations sociales dépendantes

Graduate Institute Publications

---

# Modèles étatiques et moyens de production

Jack Goody

---

DOI : 10.4000/books.iheid.3781  
Éditeur : Graduate Institute Publications  
Lieu d'édition : Graduate Institute Publications  
Année d'édition : 1977  
Date de mise en ligne : 22 juin 2016  
Collection : Cahiers de l'IUED  
ISBN électronique : 9782940549948



<http://books.openedition.org>

### Référence électronique

GOODY, Jack. *Modèles étatiques et moyens de production* In : *Les espaces du Prince : L'État et son expansion dans les formations sociales dépendantes* [en ligne]. Genève : Graduate Institute Publications, 1977 (généré le 07 mai 2019). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/iheid/3781>>. ISBN : 9782940549948. DOI : 10.4000/books.iheid.3781.

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 mai 2019. Il est issu d'une numérisation par reconnaissance optique de caractères.

---

# Modèles étatiques et moyens de production

Jack Goody

---

## NOTE DE L'AUTEUR

Ce texte est une traduction du chapitre intitulé « Polity and the Means of Production », extrait de l'ouvrage « *Technology, Tradition, and the State in Africa* », Londres, Oxford University Press, 1971.

Nous remercions l'« International African Institute » pour avoir mis gracieusement ce texte à la disposition des lecteurs de langue française.

- 1 Dans mon approche sur l'application au niveau formel du terme « féodal » aux Etats africains pré-coloniaux, j'en suis venu à conclure qu'il y a peu à gagner en abordant les sociétés africaines à partir du concept de « féodalisme ». Or l'usage, voire le débat, continuent dans ce sens à un rythme soutenu ; durant les toutes dernières années, même le nombre d'Etats féodaux en Afrique a proliféré, et les auteurs de ces récits rejettent explicitement ou implicitement mon opposition à l'utilisation de ce terme<sup>1</sup>. Je tiens à souligner que mes doutes ne concernent pas la possibilité de trouver des ressemblances globales entre les états de l'Europe médiévale et ceux de l'Afrique pré-coloniale : il existe en effet un grand nombre de similitudes dans les systèmes de gouvernement monarchique, quelle que soit leur situation géographique<sup>2</sup>. Mes interrogations ne porteraient plutôt que sur un ensemble de variables spécifiques. Mais d'autres raisons, plus précises, rendent impropre la comparaison avec l'Europe ; et cela concerne moins, au départ, la sphère gouvernementale et politique que celle de l'économique et du technologique. La plupart des auteurs qui se sont penchés sur les systèmes sociaux africains, et plus spécialement sur les classes et l'organisation politique, n'ont pas réussi à mon avis à appréhender certaines différences fondamentales entre les économies de l'Afrique noire et celle du continent eurasiatique, ce qui les a amenés à des comparaisons superficielles non seulement quant à la « féodalité », mais aussi sur le système foncier, la

propriété, l'héritage, le mariage, les groupes de descendance et d'autres sphères importantes de la production sociale (Goody 1969).

- 2 Avant de continuer, je voudrais encore ajouter ceci : l'identification pour l'Afrique à la féodalité semble être plus le fait de la gauche que celui de la droite. Les marxistes orthodoxes, héritiers de leurs prédécesseurs du XIX<sup>e</sup> siècle, admettent une progression linéaire partant du tribalisme, passant par le féodalisme, vers le capitalisme, bien que la publication récente de certains écrits de Marx introduise des éléments permettant de nuancer ce schéma (Marx 1964 ; Finley 1968).
- 3 D'autres considèrent que la découverte, en Afrique, de processus semblables à ceux reconnus plus tôt en Europe, est un facteur crucial pour que l'histoire africaine soit digne de discussion académique. Une telle approche me paraît compréhensible et souvent correcte, mais, dans ce cas-ci, erronée. Nous nous préoccupons plus ici de l'utilité de certains concepts analytiques et de savoir si le concept de « féodalisme » éclaire davantage qu'il n'obscurcit. Je proposerais donc de voir de plus près quels sont les moyens et l'organisation de la production en Afrique et en Europe, au lieu d'admettre tacitement que ces éléments importants peuvent être considérés comme identiques.
- 4 Il y a trois aspects interdépendants de l'organisation sociale dont je voudrais parler, à savoir : le système d'échange (c'est-à-dire, le commerce et les marchés) le système de production (en particulier, la propriété des moyens de production) et l'organisation militaire (et, en particulier, les moyens de destruction).
- 5 Ma thèse est la suivante : tandis que les structures commerciales ne montrent que peu de différence par rapport à l'Eurasie et que même l'organisation militaire présente — du moins dans les pays de la savane ouest-africaine — quelques similitudes, les rapports de production eux, par contre, diffèrent sur certains aspects essentiels. Ces différences deviennent alors pertinentes pour la compréhension tant du passé que du présent et doivent être absolument prises en considération pour l'élaboration des programmes de développement.
- 6 Tout d'abord, je voudrais insister sur le fait que la différence entre l'Afrique et l'Eurasie ne dépend pas de la présence ou non de marchés ou, dans certaines sphères d'activité, d'une économie de marché. Grand nombre d'études des systèmes économiques non européens se fonde sur les communautés insulaires du Pacifique : les Trobriands, Tikopia, les Îles Rossell. Ces communautés ne sont pas typiques, les aspects de base de leur économie découlant du fait que ce sont non seulement des petits groupes relativement isolés mais aussi des « sociétés simples ». Le concept d'économie sans monnaie ne peut que difficilement s'appliquer à l'Afrique pré-coloniale, exception faite peut-être de quelques groupes de chasseurs de peu d'importance. L'Afrique s'insérait dans de vastes réseaux de commerce à longue distance, constitués bien avant l'arrivée des Portugais. Pour l'Afrique orientale, il existe un guide maritime du commerce côtier datant de la fin du premier siècle, le « peri-plus of the Erythrean Sea ». Longtemps avant l'arrivée des Européens, des routes commerciales de Madagascar à la côte Est-africaine, traversant la Mer Rouge en direction de la Méditerranée, longeant le Persique et menant aux Indes, en Asie du Sud-est et en Indonésie étaient ouvertes. Il existait probablement une route directe par laquelle la cannelle était amenée des Îles des Epices (Miller 1969). Lorsque les Portugais atteignirent les côtes orientales de l'Afrique, les Chinois y étaient déjà très activement installés ; avant la construction, dans la région atlantique, de voiliers pour le transport d'armes à feu, le commerce maritime de l'Europe occidentale paraissait sous-

développé par rapport à celui de l'Océan Indien (Cipolla 1965 ; Serjeant 1963). En effet, le commerce entre l'Ethiopie, la Méditerranée et l'Océan Indien était le résultat des développements dans la péninsule arabique, et probablement aussi de l'avènement de Mahomet<sup>3</sup>.

- 7 En Afrique occidentale, les empires médiévaux de la boucle du Niger étaient fondés sur le réseau du commerce du sel, des tissus et des perles qui partait du Sud du Sahara vers l'Afrique occidentale, et celui de l'or, de l'ivoire et des esclaves qui revenait vers les côtes de la Barbarie et de là vers l'Europe médiévale. Quand les Anglais conquièrent le royaume des Ashanti en 1896, ils trouvèrent à Kumasi un reliquaire qui consistait en une jarre en bronze et une cruche.
- 8 Cette cruche, considérée comme un des exemples les plus remarquables de l'artisanat anglais de l'époque, se trouve maintenant dans la section médiévale du British Museum. Elle porte les armoiries de l'Angleterre et le sceau de Richard II, ainsi que les proverbes suivants :
 

He that will not spear when he may  
he shall not spend when he would.  
Deem the best in every doubt  
till the truth be tried out.
- 9 Si l'on pouvait connaître l'itinéraire pris par ces bateaux pour atteindre la forêt tropicale de l'Afrique occidentale, une grande partie de l'histoire économique du commerce transsaharien nous serait révélée<sup>4</sup>.
- 10 Du point de vue de l'économie mercantile, certaines parties de l'Afrique étaient comparables à l'Europe occidentale de la même période. La monnaie métallique était d'usage courant sur la côte est-africaine. A l'ouest, l'or, le cuivre et, en particulier, les cauris amenés comme on sait des Iles Maldives situées au sud de Ceylan, remplissaient le rôle de monnaie. Dans un certain sens, c'était une économie monétaire. L'activité commerciale elle-même était hautement organisée, et dans les royaumes du Dahomey et des Ashanti par exemple, des secteurs importants de l'économie étaient sous contrôle étatique alors que dans les régions de la savane, les échanges étaient largement contrôlés par des particuliers, musulmans en l'occurrence. La plupart des opérations économiques caractéristiques de l'Europe préindustrielle existaient également en Afrique ; même dans les sociétés sans Etat de l'intérieur, des formes plus complexes d'échange s'étaient substituées progressivement au troc, et la production était rarement limitée à la seule subsistance : l'utilisation à grande échelle des cauris des Maldives et des cornalines de Goudjerate démontre bien que ces sociétés faisaient toutes, d'une manière ou d'une autre, partie intégrante du système économique du Vieux Monde. L'impact du commerce à longue distance sur l'organisation sociale est, certes, déterminé par l'activité productrice qui répond à la demande extérieure. Je dirais qu'en dehors des cas particuliers du commerce du vin et de la laine, les différences entre les échanges externes de l'Afrique et ceux de l'Europe du début du Moyen Age, semblent avoir été assez minimes.
- 11 Si, sur le plan mercantile, il n'y avait guère d'importantes différences avec l'Europe médiévale, qu'en est-il alors des autres aspects du système de production ? Comme nous l'avons vu, certains auteurs ont affirmé que le système foncier africain était de type féodal ; d'autres contestent cette affirmation niant la pertinence du concept de fief terrien pour l'Afrique. De manière générale, le débat dont j'ai déjà parlé ailleurs, se situe sur le plan politique et légal. Il existe néanmoins une différence cruciale et évidente qui a été largement négligée, à savoir que le système foncier africain (et, de ce fait, le vasselage

et les fiefs terriens) était différent de celui qui prédominait dans les plus grandes parties de l'Europe et du continent eurasien ; elle concerne plus les moyens de production que les rapports de production, bien que l'influence des premiers sur ces derniers soit d'une importance considérable. Fondamentalement, l'Afrique est une terre d'agriculture extensive<sup>5</sup>. La population y est peu nombreuse, la terre abondante et les sols relativement pauvres. De plus, une invention essentielle et je me réfère à la charrue — cette invention de l'âge de bronze — qui s'est répandue à travers le continent eurasien, n'a jamais atteint l'Afrique au Sud du Sahara, exception faite de l'Éthiopie.

- 12 Quels sont les effets de la charrue ? D'abord, elle permet d'augmenter la surface de terre qu'un homme peut cultiver, et donc d'accroître la productivité de manière substantielle tout au moins sur de vastes étendues<sup>6</sup>. Cela implique de ce fait une augmentation et un maintien d'un artisanat spécialisé, créant des inégalités plus grandes sur le plan des richesses et des styles de vie et un développement urbain, c'est-à-dire un secteur non agricole<sup>7</sup>. Deuxièmement, l'emploi de la charrue stimule la sédentarisation et décourage l'agriculture itinérante. Troisièmement, et en relation avec ce qui précède, l'emploi de la charrue fait augmenter la valeur (et baisser la disponibilité) de terres arables.
- 13 En Afrique à l'époque il était peu fait usage de machines, même rudimentaires ; l'agriculture était pratiquée à l'aide de la houe, par les hommes, les femmes ou les deux, selon le type de société. En effet, la traction attelée, utilisée pour la charrue eurasiennne, n'avait pas d'autre affectation. Une des causes primordiales en était que la roue<sup>8</sup> ne pénétra jamais l'Afrique précoloniale (ou n'y fut jamais adoptée), bien qu'elle traversa le Sahara aussi bien à l'ouest (comme le démontrent les nombreuses gravures de charriots à deux roues sur des blocs erratiques sahariens) qu'à l'est (en Éthiopie et au Soudan). Ce phénomène n'était pas dû non plus à l'absence d'une technologie du métal. Alors que l'Afrique noire échappait à l'influence civilisatrice des âges du cuivre et du bronze, la technique de la fonte du fer se diffusait rapidement de la Méditerranée vers les deux côtes du continent africain.
- 14 A l'est, la technique de la fonte du fer se répandit jusqu'au Soudan où Meroë fut décrit, d'une manière certes exagérée, comme le « Birmingham de l'Afrique » ; le métal commença à être connu dans cette région depuis le XI<sup>e</sup> siècle avant J.C. à la même période où fut découvert le fer en Éthiopie. De là, il se répandit, au cours du premier siècle, jusqu'au Tchad, probablement par l'intermédiaire de cavaliers qui utilisaient de longues lances. A l'ouest, le fer fut transmis, au cours du III<sup>e</sup> siècle av. J.C., de Carthage et de la côte de la Barbarie jusqu'aux villes de la région du Niger. La technique du travail du fer s'étendit plus tard à l'Afrique occidentale et orientale. Vers les premiers siècles de notre ère, cette technique a été introduite en Zambie par quelques petits groupes d'immigrants qui apportèrent non seulement la métallurgie, mais aussi des techniques de production vivrière et de poterie de la région orientale du lac Tanganyika. Le cuivre et le bronze furent utilisés dans la plus grande partie de l'Afrique pré-coloniale, mais avant l'introduction du fer, l'importance de l'utilisation de ceux-ci était négligeable (Mauny 1952 et 1961).
- 15 L'absence de la roue signifiait que l'homme ne pouvait profiter ni de la traction attelée animale ni de la puissance du vent et de l'eau. C'est pourquoi l'introduction récente du camion, de la bicyclette et du moulin à moteur ont un effet aussi révolutionnaire sur l'économie rurale africaine. L'absence de la roue avait en outre d'autres conséquences dans le domaine agricole, celles de limiter notamment les possibilités de contrôler l'eau. Dans les régions les plus sèches du continent eurasien, la roue a joué un rôle primordial

en facilitant l'extraction d'eau des puits pour l'irrigation des champs. En Afrique, il existait cependant partout où l'agriculture était pratiquée, des techniques élémentaires d'irrigation.

- 16 Quelques habitants du village de Birifu (LoWiili), dans le nord du Ghana, canalisent l'eau dès sa source pour la répartir ensuite à travers leurs champs ; ils réussissent ainsi à obtenir deux récoltes au lieu d'une seule par an. Les Sonjo de la Tanzanie pratiquent un contrôle plus élaboré sur l'eau. La culture du riz au Soudan occidental exige des moyens encore plus efficaces, et il faut bien se souvenir que certaines espèces de riz cultivées dans cette région (*Oryza glaberima*) furent domestiquées indépendamment du riz asiatique cultivé au Sénégal et au Mali.
- 17 Il existe d'autres moyens de contrôler l'eau, indépendamment de l'usage de la roue, qui impliquent des techniques diverses de stockage temporaire. Ces méthodes ont certes été utilisées. Partout, on a procédé à des améliorations des bassins d'eau naturelle. A Gonja et dans les régions limitrophes, au nord du Ghana, on peut trouver un grand nombre d'anciennes citernes creusées dans la latérite ; dans la fameuse ville marchande de Salaga, la ville aux mille puits, ces derniers sont cylindriques et ne semblent pas être tout à fait dépendant seulement de l'eau de pluie. Tous ces systèmes de rétention d'eau ne sont néanmoins pas comparables aux réservoirs d'eau villageois de l'Asie du Sud-est ; en Afrique, l'eau ne manque pas, mais sa distribution présente d'énormes difficultés. Ce qui manque dans le domaine agricole — mis à part le chadouf des bordures du Sahara, dont le principe est à levier — c'est un dispositif mécanique pour puiser l'eau tel qu'il est utilisé au Moyen Orient et même dans les oasis sahariennes.
- 18 Une autre conséquence très importante de l'écart technologique entre l'Afrique et l'Eurasie réside dans le domaine militaire. Quand les Portugais propagèrent l'expansion européenne à d'autres continents, leur réussite fut due en bonne partie à l'usage de leurs voiliers munis d'armes à feu<sup>9</sup>.
- 19 C'est ce qui leur permit de dominer leurs adversaires africains qui eux ne disposaient que d'épées, de lances et d'arcs. Lorsque l'expansion européenne commença à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, leurs armes à feu étaient d'ailleurs aussi largement en avance sur celles de l'Asie. Ces innovations technologiques se répandirent tout aussi rapidement à partir de l'Europe, comme étaient auparavant diffusées les formes plus simples de poudre et de « canons » à partir de la Chine et du Moyen Orient. La manière dont cela se produisit est cependant d'un grand intérêt. Beachy affirme que « les Africains ne semblent jamais avoir su fabriquer des armes à feu d'une qualité égale à celles des Européens, à la différence des Japonais et des Cingalais du xvi<sup>e</sup> et du xvii<sup>e</sup> siècle qui, peu après, devinrent virtuellement aussi compétents que les Portugais dans ce domaine » (Davidson 1962). Déjà au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, les Japonais produisirent des platines, et les Coréens les imitèrent peu après ; Ceylan était devenu un centre de production à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, et des mousquets et des canons étaient fabriqués en différents points du sub-continent indien (Cipolla 1965 : 127-8). Au xvii<sup>e</sup> siècle, déjà les habitants de la côte de Malabar exportaient des mousquets vers l'Arabie<sup>10</sup>. La raison de l'échec des Africains de n'avoir pas pris en main la fabrication de cette nouvelle arme puissante, est simple ; ils n'avaient pas atteint, dans le domaine du travail du fer, le niveau technique requis. Par conséquent, ils furent très désavantagés quand commencèrent les luttes d'appropriation de leur continent, ayant à combattre contre les peuples mêmes qui leur fournissaient des armes<sup>11</sup>.

- 20 Que signifie tout cela sur le plan socio-économique ? En premier lieu, que les droits fonciers en Afrique n'étaient pas aussi individualisés que dans la plus grande partie de l'Europe, ce qui était en partie dû au fait que la terre n'y était pas un bien rare<sup>12</sup>.
- 21 Chez les Bemba de la Zambie, il n'existait pratiquement pas de droits sur l'utilisation de la terre à des fins productives, mis à part ceux qui concernaient la petite proportion de terres effectivement cultivées ; il en va de même pour les Gonja du Ghana du Nord. Dans de telles conditions, ni les individus, ni les groupes de parenté ne s'attribuent des larges portions de terre, puisqu'elle est, virtuellement, un bien libre. Ailleurs, chez les LoWiili et les Tallensi du Ghana du nord, par exemple, la densité de la population est d'environ de 40 à 80 habitants au km<sup>3</sup>, ce qui donne lieu à des droits fonciers plus élaborés ; ces droits tendent à être concédés à de petits groupes de parenté, tels les segments lignagers minimaux, bien que les droits de résidence soient attribués à des groupes de descendance plus larges qui se considèrent d'ailleurs souvent comme des communautés à propriété terrienne. En fait, les droits à ces biens sont cependant répartis à l'intérieur d'unités plus réduites qui, elles, se scindent et se reforment en fonction de l'occurrence de naissances d'enfants mâles.
- 22 Mais, en général, la population n'était pas très dense. Même aujourd'hui, la population totale de l'Afrique noire n'excède que de peu celle des Etats - Unis, bien que la surface soit quatre fois plus grande. Pourtant la terre elle-même était moins productive, en raison en partie des limites technologiques et en partie au fait que le sol tropical est souvent de qualité inférieure, ceci en comparaison avec l'Eurasie. De plus les procédés de régénération du sol (soit par fumure, soit par rotation de cultures), étant limités par nature, cela entraîna une baisse relativement rapide de la fertilité des sols. Dans ces conditions, la solution générale était celle de la culture itinérante, c'est-à-dire, de la recherche de nouveaux champs sans que pour autant il y ait déplacement de résidence.
- 23 Les conséquences sociales étaient de deux ordres. Au niveau politique, la chefferie tendait à s'exercer davantage sur les personnes que sur les terres ; le chef devait, à la fois, les attirer et les contrôler. Les conditions des formes de domination réelles connues en Europe médiévale n'existaient guère, mis à part l'esclavage<sup>13</sup>. Dans un système esclavagiste, la force de travail est contrôlée par un pouvoir politique ; dans un système de servage, les contrôles économiques, de type foncier par exemple, sont d'égale importance. Il est très significatif qu'en Afrique, ce ne soit qu'en Ethiopie où la charrue était utilisée, qu'existait un système de seigneuries ; dans ce pays, comme dans l'Europe médiévale, les domaines terriens faisaient vivre une noblesse qui assumait des fonctions gouvernementales importantes relevant d'un système de nomination aussi bien que du système lignager et qui formait en même temps une classe de loisirs dans le sens où l'entend Veblen. A côté de la noblesse, il existait également une seigneurie ecclésiastique composée de fonctionnaires consacrant leur temps à la glorification de Dieu (bien que la soumission individuelle à la vie monastique ait eu le plus souvent un caractère plus temporaire que permanent) et qui tiraient leurs « moyens de subsistance » de l'Eglise que Dieu avait dotée<sup>14</sup>.
- 24 S'il y a des seigneurs, il y a aussi des paysans et des serfs ; les rapports de servage ne signifient pas grand-chose à moins que la terre ne soit hautement valorisée et que les paysans n'aient pas le choix d'aller ailleurs<sup>15</sup>. Cela ne signifie que peu de chose dans un système d'agriculture itinérante. L'esclavage était d'importance dans presque toute l'Afrique : on donnait aux captifs de guerre des tâches domestiques ou agricoles qu'ils exécutaient pour leurs ravisseurs ou ceux qui les avaient achetés. Pourtant, les rapports



de subordination ne résultaient pas d'un manque de terres, mais de l'achat ou de la conquête donnant ainsi naissance à l'esclavage plutôt qu'au servage.

- 25 Bien qu'il n'y eût pas de seigneurs, il y avait cependant les maîtres de la terre, chefs locaux des états centralisés qui étaient entretenus par le reste de la population pour ce qui était de la production vivrière. Il n'y a, je pense aucun moyen réel de savoir s'il s'agissait là d'un échange de bons procédés en services rendus ou bien d'une exploitation des faibles. D'un côté, on ne pouvait guère attendre des chefs qu'ils écoutent les plaintes de leurs hommes en ayant l'estomac vide ; leurs familles vivaient mieux que celles des hommes du commun ; souvent, elles allaient à cheval alors que les autres allaient à pied. Mais, de manière générale, compte tenu des limites technologiques et des moindres différences sur le plan de la consommation, il semble que les niveaux de vie, mesurés selon les indicateurs habituels, ne différaient pas de manière significative. Gluckman a fait remarquer au sujet de la chefferie Zulu qu'un homme ne peut manger qu'une quantité limitée de bouillie ; le reste qu'il accumule doit être redistribué<sup>16</sup>.
- 26 Il est probable que la différence la plus grande dans ce que Weber appelle les « styles de vie » était notable dans les Etats marchands de la côte, dans les empires de la boucle du Niger et dans les émirats du Nord du Nigéria où il existait effectivement certains modes de comportement qui distinguaient les citadins des capitales (la dynastie, les marchands, les savants, les artisans spécialisés et les parasites) de la population rurale. Dans la plupart des cas, toutefois de telles différences se limitaient aux chefs eux-mêmes et ne s'étendaient pas à l'ensemble du groupe de descendance régnant, car elles étaient plus fonction du rôle que de l'appartenance à une strate sociale ; cette différence était apparente dans le contrôle sur les femmes et les esclaves, les fusils et les chevaux plutôt que dans celui des biens et de la terre<sup>17</sup>. Il y avait des exceptions dans les régions côtières où les groupes dirigeants ou les commerçants tiraient leur revenu du commerce avec l'Europe et l'Asie : certes, l'existence de différences dans les styles de vie fastueux sont racontés par les voyageurs venant du Dahomey et de chez les Ashantis. Celles-ci, et même celles dont on parle pour l'Ethiopie, ne ressemblaient en rien aux pratiques existant en Europe médiévale où la noblesse avait le monopole du jeu de certains instruments de musique, de la fabrication du vin de miel et d'autres comportements considérés comme prestigieux<sup>18</sup>.
- 27 J'ai dit plus haut qu'il existait des chefferies locales (fondées sur l'organisation lignagère) entretenues en partie par l'agriculture, en partie par le commerce, qu'on ne peut pas comparer aux domaines terriens connus en Europe. Je devrais peut-être ajouter : « sauf en certains endroits et dans des conditions restreintes ». Car, en prenant en considération, parallèlement à l'organisation lignagère, les fonctions par désignation, Colson avance que le développement généralisé d'un gouvernement centralisé qui, comme le dit Weber, implique notamment la création de fonctions par désignation à la différence des fonctions héréditaires, n'était possible que dans un nombre limité d'Etats africains, vu le système foncier que je viens de décrire<sup>19</sup>.
- 28 Les Bantous du Sud n'ont pas évolué dans ce sens. Certains autres Etats par contre, comme l'affirme Colson, y sont parvenus. Parmi ceux-là, on trouve les royaumes fortement centralisés du Buganda (Wrigley 1957), des Barotsé (Zambie) et du Dahomey, qui tous remplissaient certaines conditions spécifiques. Dans le Buganda, la culture de la banane constituait la base pour une agriculture permanente. Dans le Barotsé, il y avait les terres fertiles des alluvions du Zambèze. Au Dahomey, il y eut développement d'une sorte d'agriculture de plantations. Dans chacun de ces royaumes, il existait un système de



*offices states* (et non pas de fiefs proprement dits), c'est-à-dire des domaines rattachés à des fonctionnaires désignés plutôt qu'à l'organisation lignagère.

- 29 Dans ces conditions, l'apparition de tels domaines réduits, suffisant juste à l'entretien des fonctionnaires désignés était rare et, en tous cas, ne permettait pas l'existence d'un rapport de type seigneur-paysan (ou serf) particulier à l'Europe. Mais était-il possible que des bénéfiques de différente nature soient utilisés de la même manière ?
- 30 Au Ruanda, le cheptel permettait des rapports de subordination semblables à ceux de la clientèle du bétail en Irlande (Maquet 1961 : 129 ; Chilver, 1960 : 390). Ce type de biens ne peut pas facilement servir de rétribution à l'entretien du fonctionnariat. Ils se confondent aisément avec la propriété privée du bénéficiaire ; subvenir à l'entretien des fonctionnaires par le bétail donne lieu, de toute manière, à un système étatique beaucoup plus souple que ne semble supposer la prépondérance du fonctionnariat ; il est en effet difficile de centraliser des vaches.
- 31 Une source de bénéfiques plus susceptible d'être substituée aux domaines terriens est celle basée sur l'allocation d'un revenu dérivé de l'impôt ou du commerce, ce qui était en fait pratique courante en Europe occidentale. Il n'y eut que peu d'Etats africains non impliqués dans le commerce à longue distance. Quant au commerce côtier avec les Européens (comme ce fut le cas pour le Dahomey et l'Ashanti), la canalisation des biens pouvait avoir lieu par l'intermédiaire de la machine gouvernementale. Des privilèges commerciaux pouvaient être accordés directement par le roi, et la perception des taxes ne soulevait pas de problèmes administratifs majeurs (Busia 1951 ; Wilks 1966 ; Herskovits 1938). Même dans les royaumes de la savane dépourvus de tout système d'importation et d'exportation contrôlé par l'Etat, les communautés marchandes se voyaient astreintes, de diverses manières, à l'entretien des détenteurs de fonctions publiques, notamment par des taxes de marché, de douane et de transport.
- 32 Il existait d'autres moyens, plus problématiques, de transfert économique, dans le domaine de l'organisation militaire qui est le troisième aspect du système social à prendre en considération ici. Dans ce domaine du moins et pour ce qui est de la savane ouest-africaine, la technologie militaire était semblable à celle de l'Europe féodale, dans la mesure notamment où la cavalerie jouait un rôle important dans la guerre. Il est intéressant, ici, de se rapporter aux thèses de Heimrich Brunner sur le lien entre féodalité et cavalerie en Europe. Brunner maintient que le phénomène très important de la substitution de l'infanterie par la cavalerie date du VIII<sup>e</sup> siècle, peu après l'affrontement du roi des Francs Charles Martell et des cavaliers Sarrazins, près de Poitiers en 733.
- 33 Charles Martell sortit vainqueur de cette bataille, mais ne disposant pas d'une cavalerie, il ne put faire face à son succès, ce qui fait dire à Brunner que c'est après cet événement que se produisit la substitution de l'infanterie par la cavalerie, marquant ainsi le début du féodalisme. White (1962 : 3) le rejoint sur ce point en disant qu'il (le féodalisme) « était essentiellement militaire, un type d'organisation sociale destiné à produire et à entretenir la cavalerie ». Il doute néanmoins que ce soient les invasions sarrazines qui sont à l'origine du changement dans la mesure où la redistribution des terres avait déjà débuté autour de 732 et que les Musulmans n'avaient pas l'habitude de se servir de chevaux. Ce serait donc plutôt l'introduction, de l'Est, d'une nouveauté technologique — l'étrier — qui initia la guerre à cheval. L'armée traditionnelle des Francs était une armée d'infanterie. L'étrier donnait au cavalier une meilleure assise et une plus grande stabilité facilitant ainsi le maniement de l'épée ou la charge de l'ennemi à la lance. La « francisca »,

— hache de guerre particulière aux Francs — et l'« ango » — javelot à crochets — disparurent avec l'introduction de l'étrier. L'épée longue devint d'usage courant ainsi que la lourde lance de bois munie d'un éperon d'arrêt au bas de la lame pour éviter une pénétration trop profonde. La guerre à cheval entraîna, à son tour, des transformations dans le domaine de la défense, en particulier l'utilisation d'une arme de plus en plus lourde.

- 34 Cette nouvelle forme de combat exigeait des dépenses de plus en plus considérables. L'équipement militaire d'un seul guerrier coûtait l'équivalent de vingt bœufs, ou respectivement les attelages appartenant à au moins dix familles paysannes (White 1962 : 29). L'entretien de cette cavalerie coûteuse devait avoir une rentabilité pour intéresser les investisseurs. En France, la redistribution des terres de l'Eglise semble avoir répondu à ce besoin en fournissant un revenu, des pâturages et un terrain d'exercice à la classe « féodale » qui, ainsi que la remarque White, « fournissait des cavaliers armés combattant d'une manière particulière grâce à l'étrier »<sup>20</sup>. La tâche première et fondamentale du chevalier consistait dans le combat monté rapprocher ; c'est autour de la notion de cavalerie que naquit celle de chevalerie et qu'il se créa une éthique chevaleresque fondée sur la loyauté à l'égard du commandant et la prouesse dans les armes. « L'aristocrate féodal pouvait, en effet, être un souverain, mais cela faisait partie de son statut de guerrier (1962 : 30).
- 35 Le cheval pénétra tôt en Afrique, en remontant la vallée du Nil jusqu'au Soudan et en traversant le Sahara vers les régions du Niger et du lac Tchad. Il en ira de même pour l'étrier plus tard — l'étrier à orteil en Ethiopie et l'étrier à pied ailleurs. Pourtant, il n'y eut guère de changement postérieur à l'équipement de la cavalerie lourde ; la lance lourde ne remplaça jamais le javelot, et les manteaux de kapot, les cuirasses et les formules coraniques sur cuir portées par les cavaliers les protégeaient plutôt contre une armée d'infanterie que contre une armée de cavaliers.
- 36 La cavalerie lourde n'a sans doute jamais été développée en raison de la faible base économique qui empêchait l'accumulation de capital nécessaire. Mais d'autre part, la cavalerie légère était caractéristique des Berbères d'Afrique du Nord qui n'avaient d'ailleurs pas eu à affronter directement les armes chrétiennes ; de plus, la cavalerie légère des Turcs et d'autres puissances musulmanes avait l'avantage de la vitesse, de l'attaque, de la poursuite et de la fuite (Cipolla 1965 : 91). L'élément de mobilité avantageait les raids aux dépens de la guerre proprement dite. En Europe, la cavalerie se dédommageait en partie par le pillage, par la capture d'esclaves et par les rançons demandées en échange des captifs fortunés ; ailleurs elle possédait des domaines qui lui permettaient de subvenir à ses besoins. En Afrique la cavalerie était entretenue en partie grâce aux taxes prélevées sur les opérations commerciales, aux tributs et aux paiements de protection, mais surtout grâce aux butins, Ceux-ci n'étaient que rarement des biens matériels puisqu'il n'y avait que peu à saisir chez les paysans moyens, sinon sa propre famille. Le gain résultait de la capture de personnes parfois vendues comme esclaves. En effet, la prise de butin faisait partie du système de production de la classe dirigeante.
- 37 L'indicateur de cette interdépendance étroite entre raids et cavalerie est la situation qui subsiste, de nos jours, dans la capitale du Gonja oriental, Kpembe, ville jumelle de Salaga. Ayant été, vers la fin du siècle dernier, un quartier général de la cavalerie, elle ne peut se vanter aujourd'hui que d'avoir un seul cheval ; or sur les murs d'entrée de chaque hutte les harnais poussiéreux et désintégrés sont suspendus et évoquent les gloires d'antan (Voir Braimah et Goody 1967). L'établissement de l'hégémonie coloniale mit fin aux raids

à l'extérieur et au contrôle à l'intérieur, et sapa ainsi l'assise économique du groupe dirigeant.

- 38 Lorsque les autorités britanniques prirent le pouvoir, les Gonja n'eurent plus usage des animaux utilisés dans leurs campagnes de domination. L'économie et le pouvoir du groupe dirigeant s'écroulèrent en grande partie ; l'autorité fut restreinte par les nouveaux dirigeants. Mais ils réussirent à se tailler et à maintenir une nouvelle position dans les nouveaux régimes coloniaux et indépendants.
- 39 Bien que la cavalerie lourde ne se soit pas développée en Afrique, le système militaire laisse apparaître certaines similitudes fondamentales avec celui de l'Europe médiévale. Je me réfère ici à des facteurs liés au système politique plutôt qu'aux instruments de guerre dont quelques-uns faisaient l'objet certes d'emprunts indirects ; car la nature même de la guerre à cheval impose une certaine configuration à l'organisation sociale.
- 40 En premier lieu, la cavalerie fournit au groupe dirigeant les moyens de conquête et de pillage, dans la mesure notamment où elle fournit les moyens de destruction. A la différence des techniques de guerre de l'arc et de la flèche ou des armes d'infanterie, il existe une stratification inhérente à la dualité entre soldat à cheval et soldat à pied<sup>21</sup>. Deuxièmement, la guerre à cheval exige un investissement considérable en savoir-faire et en capital, un long entraînement dans la maîtrise des techniques de la cavalerie qui, à nouveau, fait apparaître une « conscience de classe » et l'apparition d'idées de noblesse et d'éthique chevaleresque. Quoique moins apparents, ces éléments étaient également très importants pour la cavalerie légère<sup>22</sup>. Troisièmement, l'investissement en savoir-faire et en capital ne constituait pas un don libre à la nation.
- 41 A côté du gain fourni par le butin, il y avait aussi un avantage d'ordre politique. Dans la mesure où la puissance militaire se concentrait dans la cavalerie, celle-ci était bien placée pour revendiquer une participation au pouvoir politique, influençant les nominations des rois ou en fournissant de puissants chefs de district. En Afrique occidentale cependant, le caractère diffus du gouvernement propre au féodalisme européen prit souvent une forme différente, notamment celle d'un système de successions par l'intermédiaire duquel la prédominance alternait entre les différents segments du groupe régnant (Coulbourn 1956 ; Goody 1966b).
- 42 Les Etats disposant d'une cavalerie ont en commun un certain nombre de traits caractéristiques, à la fois en Europe et dans les régions de l'Afrique bordant le Sahara, bien que la distinction entre cavalerie légère et cavalerie lourde reste importante. Pourtant, le cheval était inapte à la plus grande partie de l'Afrique, étant plus sensible à la mouche tsé-tsé que d'autres animaux ; il est absent de toutes les régions forestières et n'a jamais pénétré au Sud des marais sud du Soudan. Ainsi donc, les royaumes de l'Afrique orientale présentent certaines différences structurelles par rapport aux royaumes de l'Occident. Même à Buganda, la guerre ne requérait que peu d'investissements en savoir-faire et en capital, bien qu'elle constituait une activité économique essentielle<sup>23</sup> ; l'entretien d'un corps permanent de chevaliers ne nécessitait ni des dons terriens ni des services paysans de grande envergure ; il n'y avait pas non plus de dichotomie nette entre propriétaires de chevaux et agriculteurs en savane ouest-africaine, bien que le type de stratification rigide propre au Ruanda et à d'autres Etats situés dans la région des lacs d'Afrique centrale, se fondait sur une base similaire, à savoir une division entre un groupe dirigeant dont l'économie dérivait du cheptel, et un groupe conquis qui travaillait la terre.

- 43 J'ai avancé que les systèmes sociaux de l'Afrique et de l'Eurasie présentaient certaines différences générales étroitement liées aux technologies de production, en particulier dans le secteur rural. En Afrique, il n'y eut presque aucune utilisation du mouvement rotatoire ni de la traction attelée ; il n'y eut pratiquement pas non plus utilisation de machines, ni pour les cultures, ni pour le contrôle de l'eau ou pour le transport. En fait, le métier à tisser y était la seule machine.
- 

## BIBLIOGRAPHIE

- Anfray, F. 1968 « Aspects de l'archéologie éthiopienne », *J. African Hist.*, ix, 345-66.
- Beattie, J. H. M. 1959 *Checks on the Abuse of Political Power in some African States*, *Sociologus*, ix, 97-115.
- Beattie, J. H. M. 1964 « Bunyoro : an African Feudality ? », *J. African Hist.*, v, 25-35.
- Binger, L. 1892 *Du Niger au Golfe de Guinée*, Paris.
- Braimah, J. A. et Goody, J. 1967 *Salaga : The Struggle For Power*, London.
- Busia, K. A. 1951 *The Position of the Chief in Ashanti*, London.
- Carus-Wilson, E. M. 1954 *Medieval Merchant Venturers*, London.
- Chilver, Mrs. E. M. 1960 « Feudalism » in *The Interlacustrine Kingdoms » in East African Chiefs* (ed. A.I. Richards), London.
- Cipolla, C. M. 1965 *Guns and Sails in the Early Phase of European Expansion 1400-1700*, London.
- Cohen, R. 1966 « The Dynamics of Feudalism in Bornu » in *African History* (ed. Butler), Boston Univ. Papers on Africa, vol. ii.
- Colson, E. 1958 « The Role of Bureaucratie Norms in African Political Structures », in *Systems of Political Control and Bureaucracy in Human Societies* (ed. V.O.F. Ray), Proc. Am. Eth. Soc. Seattle.
- Coulbourn, R. (ed.). 1956 *Feudalism in History*, Princeton.
- Davidson, B. 1961 *Black Mother*, London.
- Gluckman, M. 1969 « The Rise of a Zulu Empire », *Scientific American*, ccii, 157-68.
- Goody, J. 1956 *The Social Organisation of the LoWiili*, London.
- Goody, J. 1965 Introduction, *Ashanti and the Northwest*, Inst. of African Studies, Legon (mimeo).
- Goody, J. 1966 a Introduction, *Succession to High Office*, Cambridge.
- Goody, J. 1966 b « Circulating Succession among the Gonja » in *Succession to High Office*, Cambridge.
- Goody, J. 1969 « Inheritance, Property and Marriage » in *Africa and Eurasia*, *Sociology*, iii, 55-76.
- Goody, J. 1970 « Class and Marriage in Africa and Eurasia », *Am. J. Sociology*, December 1970.
- Gravel, P. B. 1965 « Life on the Manor in Gisaka (Rwanda) », *J. African Hist.*, vi, 323-31.

- Herskovits, M. J. 1938 *Dahomey, an Ancient West African Kingdom*, New York.
- Hilton, R. H. and Sawyer, P. H. 1963 « Technical Determinism : the Stirrup and the Plough », *Past and Present*, xxiv 90-100.
- Issawi, C. 1950 *Ibn Khaldun : An Arab Philosophy of History*, London.
- Jones, G. L. 1949 « Ibo Land Tenure », *Africa*, xix I, 44 309-23.
- Legassick, M. 1966 « Firearms Horses and Samorian Army Organisation 1870-1898 », *J. African Hist.*, vii 95-115.
- Levine, D. H. 1965 *Wax and Gold*, Chicago.
- Loeb, E. M. 1962 *In Feudal Africa*, Bloomington, I-11.
- Lombard, J. 1965 *Structures de type « féodal » en Afrique noire*, Paris.
- Maquet, J. J. 1961 *The Premise of Inequality in Ruanda*, London.
- Marx, K. 1964 *Pre-capitalist Economic Formations*, ed. E. J. Hobsbawm, London.
- Mauny, R. 1952 « Essai sur l'histoire des métaux en Afrique Occidentale », *Bull. IFAN*, xiv, 545-95.
- Mcneill, W. M. 1963 *The Rise of the West*, Chicago.
- Meek, C. K. 1946 *Land Law and Custom in the Colonies*, London.
- Miller, J. I. 1969 *The Spice Trade of the Roman Empire*, Oxford.
- Pankurst, F. 1961 *An Introduction to the Economic History of Ethiopia*, London.
- Serjeant, R. B. 1963 *The Portuguese of the South Arahian Coast*, Oxford.
- Simoons, F. J. 1965 « Some Questions on the Economic Pre-History of Ethiopia », *J. African Hist.*, vi, 1/13.
- Steinhart, E. I. 1967 « Vassal and Fief in three Lacustrine Kingdoms », *Cah. d'études afr.*, vii, 606-23.
- Stubbs, W. 1882 *Chronicles of the Reigns of Edward I and Edward II*, vol. i, London.
- Verlinden, C. 1955 *L'Esclavage dans l'Europe médiévale*, Bruges.
- White, L. 1962 *Medieval Technology and Social Change*, Oxford.
- Wilks, I. 1966 « Aspects of Bureaucratization in Ashanti in the Nineteenth Century », *J. African Hist.*, vii, 215-32.
- Wolf, E. R. 1951 « The Social Organisation of Mecca and the Origins of Islam », *Southwestern J. Anthropol.*, vii, 329-56.
- Wrigley, C.C. 1957 « Buganda: an Outline Economic History », *Econ. Hist. Rev.*, x, 69-80.

## NOTES

1. Voir Loeb 1962 ; Beattie 1964 : 25-35 ; Cohen 1966 ; Lombard 1965. Pour une position extrême, voir Gravel 1965. L'article de Gravel se base sur une recherche de terrain menée en 1960-61 ; l'auteur a « l'intention de décrire certains aspects spécifiques de la vie dans un petit « manoir » du Ruanda oriental, et montre jusqu'à quel point ceux-ci ressemblent aux mêmes aspects de vie dans un manoir de baron en Europe continentale médiévale » (1965 : 323), en se référant plus particulièrement à l'absence de « vrais marchés », à l'économie de subsistance » et l'« autosuffisance de la communauté ». Pour un point de vue beaucoup plus proche du mien, voir

Steinhart 1967. De manière générale, ces discussions mettent très peu d'accent sur la technologie de base de l'Europe médiévale, l'utilisation de moulins, la traction animale, etc.

2. Pour une discussion de quelques-unes de ces similitudes, voir mon introduction à « Succession to High Office », 1966.

3. Le commerce par l'Océan Indien avait d'importantes conséquences pour la population de Madagascar, sur l'extension de cultures vivrières asiatiques vers l'Afrique et sur les transformations de l'organisation sociale dans les régions côtières de l'Afrique orientale et dans certaines parties de la péninsule arabique avant l'avènement de Mahomet. Quelques aspects de ces transformations sont discutés par Wolf, 1951.

4. Guide to Medieval Antiquities, 1924, fig. 156. Voir également, au même musée, une jarre de bronze datant du XIV<sup>e</sup> siècle considérée comme le grand « fétiche de guerre de la nation Ashanti » (British Museum Quarterly, viii, 1933, p. 52). Du point de vue européen de la traite d'esclaves trans-saharienne, voir Verlinden, 1955.

5. La différenciation entre les formes de production agricole extensive et intensive est tout-à-fait relative et doit être liée à la nature des sols, à la force de travail et au type de terrain ; l'agriculture itinérante subsistait dans des régions moins fertiles et moins accessibles de l'Europe médiévale longtemps après l'introduction de la charrue ; et la même affirmation vaut, certes, pour l'Ethiopie contemporaine.

6. Dans les régions forestières, la charrue n'est que d'une utilité limitée et n'entraîne pas autant d'améliorations pour la culture des légumes que pour celle des céréales. V. G. Childe a bien fait le point sur la question. Voir aussi McNeil dans « The Rise of the West » : « L'utilisation de la traction animale pour labourer la terre constitue, certes, un pas de grande importance. Les ressources humaines en étaient substantiellement accrues car, pour la première fois, les hommes bénéficiaient d'une source d'énergie mécanique dépassant la leur. L'utilisation de la traction animale créait aussi un lien plus étroit entre l'élevage et l'agriculture. Le système agropastoral, liant l'élevage de bétail et la culture des champs, allaient devenir la spécificité de l'agriculture de l'Eurasie occidentale. Ce système rendait possible un niveau de vie et de loisirs plus élevé, qui n'aurait pu être atteint pas des peuples dépendant en grande partie ou entièrement de la seule force physique de l'homme ». (1963 : 25-6).

7. Il existait évidemment différents types de centres urbains en Afrique précoloniale, allant des cités agraires des Yoruba aux villes marchandes et administratives pluriethniques situées sur les bords du Sahara et sur les côtes.

8. Les maladies des animaux constituaient un autre facteur limitant l'emploi de la charrue. F. J. Simoons a écrit au sujet de l'Ethiopie où la charrue a probablement été introduite de l'Arabie du Sud ou de l'Egypte déjà à une époque pré-sémitique (environ 1000 avant J.C.) : « Dans les régions où il y a des animaux permettant l'emploi de la charrue, tant les Kachites que les Sémites l'utilisent ; par contre, dans les régions où ces animaux sont menacés par des maladies, — le long de la frontière soudanaise, — même les Sémites remplacent la charrue par la houe ou le bâton pour labourer leurs champs » (1965 : 11). La technique du travail du fer semble cependant avoir été introduite depuis l'Arabie du Sud à la même époque que l'écriture, c'est-à-dire au V<sup>e</sup> siècle avant J.C. (Anfray 1968 : 352).

9. J'utilise le terme « arme à feu » dans un sens général. Au début, les Portugais utilisaient les canons dont étaient équipés leurs vaisseaux, plus tard, les fusils. Voir l'analyse utile de Cipolla citant Pannikar qui dit que vers 1498, « l'équipement en armes des vaisseaux Portugais étaient quelque chose de tout-à-fait inattendu et nouveau dans l'Océan Indien (et la Mer de Chine) et leur donna un avantage immédiat » (1965 : 107).

10. Voir Cipolla 1965 : 127-8 et l'histoire d'Al-Djamuzi in Sergeant 1963 : 117. « Les habitants de la côte de Malabar sont des musulmans ; c'est de là que tire son nom le mousquet « *munaibari* ».

11. Leur position n'était pas aussi désespérée qu'il ne pouvait sembler à première vue, étant donné que les puissances européennes étaient en compétition entre elles ; l'approvisionnement

en armes ne s'interrompait donc jamais tout à fait. Et parfois à l'intérieur d'une même unité politique (par exemple, la Côte d'Or sous domination britannique), les intérêts des marchands allaient souvent à l'encontre des intérêts des administrateurs. Il faut ajouter que bien qu'il faille importer du soufre, une fabrication locale de poudre existait (au Ghana du Nord, par exemple). Mais cette poudre était considérée de qualité inférieure (car elle n'était pas « corsée »). On savait également réparer des fusils. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il y avait une grande fabrication de pièces détachées. Même encore de nos jours, on utilise les tubes de cadres de bicyclettes à la place du canon. On trouve une exception, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en la personne du guerrier manding Samory. En 1898, on a fait visiter à Nebout une fabrique de petites armes, « capable de produire trois armes à répétition par semaine ». Cette arme est décrite comme une « très bonne copie du modèle français, ne résistant cependant pas à un examen plus détaillé, surtout en ce qui concerne sa rayure » (Dir. Mil. Intell, to C.O. Confid. Print, African (West) No. 549). Legassick cite un rapport semblable (1966: 104). Peroz et Binger qui ont visité Samory, séparément, en 1897, ne font pas mention d'armes fabriquées sur place; Henderson, qui fut capturé en 1897, ne mentionne qu'un atelier de fabrication de cartouches. Des forgerons locaux *numu* ont peut-être appris certaines nouvelles techniques des envahisseurs, mais on voit difficilement comment la fonte à basse température pouvait être adaptée à une fabrication d'armes à feu si distincte du travail de réparation décrit par Binger (1892 : i, 191-2).

En Europe, les températures nécessaires au dépassement de la phase du fer forgé furent atteintes pour la première fois au XIV<sup>e</sup> siècle par l'utilisation de soufflets hydrauliques qui dépendaient, à leur tour, du mouvement rotatoire. Or il importe peu de savoir si Samory réussit ou non dans la fabrication d'armes à feu, étant donné que ses tentatives répétées en vue de mettre la main sur des fusils d'importation, en échangeant des captifs ou en procédant à des méthodes plus directes, indiquent que ses efforts dans cette direction n'étaient pas tout à fait couronnés de succès. En effet, l'économie militaire de son empire était fondée, jusqu'à la fin, sur la nécessité de réaliser, à l'aide du butin, un revenu suffisamment élevé afin de pouvoir importer des armes à feu, de la poudre et des capsules (Goody 1965 : 75-78).

12. La tendance à une individualisation plus poussée des droits fonciers en fonction d'une plus grande densité de la population a été mentionnée par Meek 1946 : 149-50. Voir aussi Jones 1949 : 313 et Goody 1956 : 37. Le manque de terres est, certes, toujours en relation avec les ressources en force de travail disponibles. Mais le tracteur tend à créer plus facilement un tel manque que la charrue, et la charrue que la houe. A mon avis, il est assez évident que la nature « communautaire » du système foncier africain doit disparaître rapidement avec l'introduction de la charrue ou du tracteur, à la manière dont l'organisation économique d'unités familiales élargies tend à la fragmentation lorsque des membres individuels deviennent des salariés en vendant leur force de travail à l'extérieur du groupe domestique.

13. Edward Miller attire l'attention sur le fait qu'il existe d'autres situations qui mènent au servage, ou à l'esclavage de plantation. Ces deux institutions peuvent naître là où « la terre est relativement abondante et où il est nécessaire d'empêcher d'avance l'évasion des producteurs de rente ou de force de travail requises par un chef ou un seigneur. Une forme extrême en serait le système esclavagiste particulier aux colonies pionnières en Europe au début du Moyen Age ». En Afrique, les exigences en force de travail donnaient lieu à l'esclavage et non pas au servage; des villes marchandes telles que Kano et Bida au Nigéria du Nord, ou Salaga et Bole au Ghana du Nord, étaient entourées de villages d'esclaves assurant l'entretien des groupes régnants et marchands. D'autres services étaient fournis par des captifs de case, des membres de la parenté dépendants et par des clients; mais l'abondance des terres et les possibilités de contrôle permettaient cependant difficilement l'exploitation de la force de travail autrement que par l'institution de l'esclavage. En Amérique centrale, malgré l'abondance des terres, les conquérants espagnols imposèrent aux populations un système de péonage quelque peu moins contraignant



que l'esclavage. Mais les facteurs de productivité (la charrue, les sols et les cultures) et de contrôle (les fusils et les chevaux) étaient très différents.

14. En Ethiopie, l'Eglise était le plus grand propriétaire terrien après l'Empereur. Ses terres étaient cultivées soit par des moines, soit par des paysans. La rente, qu'elle soit laïque ou ecclésiastique, pouvait être énorme. Bruce notait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, que les paysans de Tigre payaient leur tribut par au moins la moitié de leurs récoltes tandis que le seigneur leur fournissait les semences. Et « il fallait être un maître très indulgent pour ne pas réclamer un autre quart en compensation du risque encouru » (Cf. Pankhurst 1961 : 193-95). Une situation semblable prévalait en Egypte pour les terres Wagf. Voir, par exemple, les références données par Ibn Khaldoun au sujet des chefferies « qui aspirent à faire construire des écoles coraniques, des sanctuaires et des hospices et à les doter de terres Wagf (main morte)... » (Issawi 1950 : 144). La vie monastique pouvait évidemment aussi être entretenue par d'autres moyens que la dotation des terres, à savoir par des « taxes » commerciales ou par la fourniture de services aux voyageurs. Mais je pense que cela n'était pas réalisable à grande échelle vu les conditions spécifiques de l'Afrique pré-coloniale.

15. Une baisse démographique par rapport aux ressources disponibles peut avoir un effet contraire sur le servage. Quand, au XIV<sup>e</sup> siècle, la terre en Europe devint relativement abondante (à la suite des épidémies de peste ou pour d'autres raisons), les rentes baissèrent de moitié au bout de dix ans, les salaires doublèrent et l'institution du servage s'affaiblit considérablement.

16. Gluckman avance l'hypothèse que le non apparition d'unités politiques plus larges chez les Bantous du Sud-Est avant l'ère de Dingiswayo à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, résultait peut-être des limites technologiques et de l'abondance des terres, de sorte qu'il y eût peu d'incitation à la mise en place d'un pouvoir. « L'économie tribale était simple et indifférenciée ; même lors d'une bonne année, la technologie existante ne permettait pas à un homme de produire au-delà de ses propres besoins. Le commerce et les biens de luxe étaient limités, ce qui fait que même un conquérant ne pouvait pas améliorer notablement son style de vie. On ne peut pas construire un palais avec de la paille et de la boue, et si la nourriture ne consiste qu'en céréales, en lait et en viande, on ne peut pas atteindre un niveau supérieur à celui de l'homme commun » (Gluckman 1960 : 57-68). En Afrique occidentale, l'économie était plus développée dans ce sens, en particulier l'économie militaire qui se fondait notamment sur la cavalerie et l'importation de fusils et de poudre. Mais de manière générale, cet argument reste valable.

17. En pays hausa, comme ailleurs au Soudan occidental, l'activité commerciale donnait lieu à de grandes différences en richesse.

18. Levine note que la strate supérieure de la société abyssinienne « créait et pratiquait ce qu'on pourrait appeler une « subculture noble », même si celle-ci n'était pas aussi différente, de la culture générale comme c'était le cas en Europe ou en Chine » (1965 : 156). Il faudrait ajouter que l'émergence de lois somptuaires au sens strict résulte souvent du fait que certains individus ou groupes lancent un défi aux comportements prestigieux des classes établies ; ces lois somptuaires constituent, comme le remarque Edward Milles, « un mécanisme de défense contribuant au maintien de la hiérarchie sociale existante ». Voir, par exemple, l'Ordonnance d'Edward II contre l'extravagance dans les dépenses ménagères du 6 août 1316 (Stubbs, 1882 : 238-9).

19. Colson (1958) parle de cette variable en termes d'« attitude envers la terre », mais le cadre de sa réflexion nous permet de nous y référer plus concrètement.

20. La thèse de White semble en partie trop rigidement liée à l'étrier, mais le rapport entre le féodalisme européen et la cavalerie est claire. Pour une critique de la thèse de White, voir Hilton et Sawyer, 1963.

21. Les cavaliers sont particulièrement adaptés au combat contre les paysans et à la prise de captifs, mais les archers étaient avantagés lorsqu'ils pouvaient se retrancher en position défensive. La disposition des bâtiments et des villages au Soudan occidental était fondamentalement déterminée par l'existence d'une cavalerie. (Pour des exemples de

fortifications, cf. Binger 1892). Avec l'introduction du cheval, la cavalerie devint l'arme offensive et brigande des Etats, tandis que l'arc était surtout utilisé pour la défense, bien qu'à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, celui-ci fut remplacé par des armes à feu importées dont le nombre était, au départ, très réduit.

22. Le caractère exclusif des classes était toutefois atténué par un système matrimonial exogamique et par les limites de la technologie agricole ; pour une discussion sur ce point, cf. Goody 1970.

23. La guerre amenait « des femmes, des esclaves, du bétail et de l'ivoire dans le système complexe d'échange de dons centré autour de la Cour (Chilver 1966 : 186-7).

---

## AUTEUR

**JACK GOODY**

St John's College, Cambridge